



---

## Rapport du 4<sup>ème</sup> Comité Technique sur les Procédures de Gestion

---

Tenu par vidéoconférence, 4-5 juin 2021

---

### DISTRIBUTION :

Participants à la Session  
Membres de la Commission  
Autres États et organisations internationales  
intéressés  
Département des pêches de la FAO  
Fonctionnaires régionaux des pêches de la  
FAO

### RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE

IOTC-TCMP04 2021 Rapport du 4<sup>ème</sup> Comité  
Technique sur les Procédures de Gestion. Tenu en  
ligne 4-5 juin 2021. *IOTC-2021-TCMP04-R[F]* :  
23 pp.



Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations



Indian Ocean Tuna Commission  
Commission des Thons de l'Océan Indien

iotc ctoi

Les appellations employées dans cette publication (et ses listes) et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) ou de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou de développement des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Ce document est couvert par le droit d'auteur. Le droit de citation est accordé dans un contexte d'études, de recherche, d'informations par la presse, de critique ou de revue. Des passages, tableaux ou diagrammes peuvent être utilisés dans ce contexte tant que la source est citée. De larges extraits de ce document ne peuvent être reproduits sans l'accord écrit préalable du Secrétaire exécutif de la CTOI.

La Commission des Thons de l'Océan Indien a préparé et compilé avec soin les informations et données présentées dans ce document. Néanmoins, la Commission des Thons de l'Océan Indien, ses employés et ses conseillers ne peuvent être tenus responsables de toute perte, dommage, blessure, dépense causés à une personne en conséquence de la consultation ou de l'utilisation des informations et données présentées dans cette publication, dans les limites de la loi.

Contact :

Commission des Thons de l'Océan Indien  
Le Chantier Mall  
PO Box 1011  
Victoria, Mahé, Seychelles  
Tél : +248 4225 494  
Fax: +248 4224 364  
Email: [IOTC-secretariat@fao.org](mailto:IOTC-secretariat@fao.org)  
Site web : <http://www.iotc.org>

**ACRONYMES**

BET	Thon obèse
BPME	Biomasse qui permet la production maximale équilibrée
CPC	Parties contractantes et Parties coopérantes non-contractantes
CS	Comité Scientifique de la CTOI
CTOI	Commission des Thons de l’Océan Indien
CTPG	Comité Technique sur les Procédures de Gestion
DPG	Dialogue sur les procédures de gestion
ESG	Évaluation de la stratégie de gestion
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
GT	Groupe de travail de la CTOI
GTCDS	Groupe de travail sur la Collecte des Données et les Statistiques de la CTOI
GTEPA	Groupe de travail sur les Écosystèmes et les Prises Accessoires de la CTOI
GTM	Groupe de travail sur les méthodes de la CTOI
GTPP	Groupe de travail sur les poissons porte-épée de la CTOI
GTTN	Groupe de travail sur les Thons Néritiques de la CTOI
GTTT	Groupe de Travail sur les Thons Tropicaux de la CTOI
GTTTm	Groupe de Travail sur les Thons Tempérés de la CTOI
MCG	Mesure de Conservation et de Gestion (de la CTOI ; Résolutions et Recommandations)
ORGP	Organisation Régionale de Gestion des Pêches
PG	Procédure de gestion
PME	production maximale équilibrée
SPC	Secrétariat de la communauté du pacifique
SSB	Biomasse du stock reproducteur
TAC	Total admissible de captures
UE	Union européenne
YFT	Albacore

**STANDARDISATION DE LA TERMINOLOGIE DU RAPPORT DU COMITE SCIENTIFIQUE ET DU GROUPE DE TRAVAIL**

SC16.07 (para. 23) Le CS **A ADOPTÉ** la terminologie pour les rapports telle que présentée dans l’[Appendice IV](#) et **A RECOMMANDÉ** que la Commission envisage d’adopter cette terminologie standardisée pour les rapports de la CTOI, afin d’améliorer plus avant la clarté de l’information partagée par (et entre) ses organes subsidiaires

**COMMENT INTERPRÉTER LA TERMINOLOGIE UTILISÉE DANS CE RAPPORT****Niveau 1 : D’un organe subsidiaire de la Commission au niveau supérieur dans la structure de la Commission :**

**RECOMMANDE, RECOMMANDATION** : toute conclusion ou demande d’action émanant d’un organe subsidiaire de la Commission (comité ou groupe de travail) qui doit être présentée formellement au niveau suivant de la structure de la Commission, pour examen/adoption (par exemple d’un Groupe de travail au Comité scientifique, du Comité à la Commission). L’intention est que la structure supérieure examine l’action recommandée et la mette en œuvre dans le cadre de son mandat, si l’organe subsidiaire émetteur n’a pas lui-même le mandat adéquat. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s’accompagner d’une échéance de réalisation.

**Niveau 2 : D’un organe subsidiaire de la Commission à une CPC, au Secrétariat de la CTOI ou à un autre organe (mais pas la Commission) qui devra accomplir une tâche spécifique :**

**A DEMANDÉ** : Ce terme ne devrait être utilisé par un organe subsidiaire de la Commission que s’il ne souhaite pas que cette demande soit formellement adoptée/approuvée par le niveau supérieur de la structure de la Commission. Par exemple, si un comité désire des informations complémentaires d’une CPC sur une question donnée, mais ne souhaite pas formaliser cette demande au-delà du mandat dudit comité, il peut demander qu’une action particulière soit réalisée. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s’accompagner d’une échéance de réalisation

**Niveau 3 : Termes généraux à utiliser pour des questions de cohérence :**

**A DÉCIDÉ/S’EST ACCORDÉ/A INDIQUÉ/A CONVENU** : tout point de discussion au cours d’une réunion que l’organe de la CTOI considère comme une décision sur des mesures à prendre dans le cadre de son mandat et qui n’a pas déjà été abordé aux niveaux 1 et 2 ; tout point de discussion ayant recueilli l’agrément général des délégations/participants durant une réunion et qui n’a pas besoin d’être examiné/adopté par le niveau supérieur dans la structure de la Commission.

**A NOTÉ/A PRIS NOTE/NOTANT** : tout point de discussion au cours d’une réunion que l’organe de la CTOI considère comme d’une importance justifiant de l’inclure dans le rapport de réunion, pour référence.

**Tout autre terme** : tout autre terme peut être utilisé, en plus des termes du niveau 3, pour mettre en évidence dans le rapport l'importance du paragraphe concerné. Cependant, les paragraphes identifiés par ces termes sont considérés comme ayant une portée d'explication/information et n'entrent pas dans la hiérarchie terminologique décrite ci-dessus (par exemple : **A EXAMINÉ, PRESSE, RECONNAÎT...**).

## TABLE DES MATIERES

<b>1.</b>	<b>OUVERTURE DE LA REUNION ET DISPOSITION DE LA SESSION .....</b>	<b>7</b>
<b>2.</b>	<b>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION .....</b>	<b>7</b>
<b>3.</b>	<b>ADMISSION DES OBSERVATEURS .....</b>	<b>7</b>
3.1	<i>ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES (ONG) .....</i>	<i>7</i>
3.2	<i>EXPERTS INVITES .....</i>	<i>7</i>
<b>4.</b>	<b>DÉCISIONS DE LA COMMISSION RELATIVES AUX TRAVAUX DU CTPG .....</b>	<b>7</b>
4.1	<i>RESOLUTION 16/09 – TERMES DE REFERENCE .....</i>	<i>7</i>
4.2	<i>RESULTATS DE LA 3<sup>EME</sup> SESSION DU CTPG .....</i>	<i>8</i>
4.3	<i>RESULTATS DE LA 24<sup>EME</sup> SESSION DE LA COMMISSION ET DE LA 4<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA COMMISSION. 9</i>	<i>9</i>
4.4	<i>RESULTATS DE LA 23<sup>EME</sup> SESSION DU COMITE SCIENTIFIQUE .....</i>	<i>9</i>
<b>5.</b>	<b>PRESENTATION DE L'ESG .....</b>	<b>9</b>
5.1	<i>PROCEDURES DE GESTION ET ESG : .....</i>	<i>9</i>
5.2	<i>PROPOSITION DU COMITE SCIENTIFIQUE POUR UNE PRESENTATION STANDARD DES RESULTATS DE L'ESG .....</i>	<i>9</i>
<b>6.</b>	<b>ÉTAT DE L'ÉVALUATION DES PROCEDURES DE GESTION ET DES MODELES OPERATIONNELS .....</b>	<b>10</b>
6.1	<i>GERMON .....</i>	<i>10</i>
6.2	<i>PATUDO .....</i>	<i>11</i>
6.3	<i>ALBACORE .....</i>	<i>12</i>
6.4	<i>LISTAO .....</i>	<i>12</i>
6.5	<i>ESPADON .....</i>	<i>13</i>
<b>7.</b>	<b>DISCUSSION SUR LES ACTIONS NECESSAIRES POUR L'ADOPTION DE PROCEDURES DE GESTION, Y COMPRIS UN BUDGET .....</b>	<b>13</b>
<b>8.</b>	<b>ORIENTATION FUTURE DU COMITE TECHNIQUE SUR LES PROCEDURES DE GESTION .....</b>	<b>16</b>
	<b>APPENDICE I LISTE DES PARTICIPANTS .....</b>	<b>17</b>
	<b>APPENDICE II ORDRE DU JOUR DU 4<sup>EME</sup> COMITE TECHNIQUE SUR LES PROCEDURES DE GESTION .....</b>	<b>22</b>
	<b>APPENDICE III LISTE DES DOCUMENTS .....</b>	<b>23</b>

## RESUME EXECUTIF

La Commission des Thons de l'Océan Indien a mis en place un Comité Technique sur les Procédures de Gestion (CTPG) en tant que canal de communication officiel entre la science et la gestion afin d'améliorer la réponse en matière de prise de décisions de la Commission en ce qui concerne les Procédures de Gestion (PG). La quatrième réunion du Comité Technique sur les Procédures de Gestion s'est tenue en ligne du 4 au 5 juin 2021. Dr. Toshihide Kitakado, Président du Comité Scientifique, a ouvert la réunion et a accueilli les participants. Le Dr Kitakado a souligné l'importance d'une instance officielle pour mobiliser les scientifiques et les décideurs dans le processus d'élaboration des Procédures de Gestion pour les principales espèces CTOI. La réunion a été coprésidée par Mme Jung-re Riley Kim (Présidente ad interim de la Commission de la CTOI). Les Présidents ont accueilli 86 délégués de 20 Parties contractantes de la Commission et 12 Observateurs (dont six experts invités) à la session. La liste des participants figure à [l'Appendice 1](#).

- (Paragraphe 24) Le CTPG **A RECOMMANDÉ** que le GTM et le Groupe de travail ad-hoc sur des points de référence continuent de tenir des discussions afin de fournir un avis sur les types de points de référence les plus robustes et les mieux adaptés, à utiliser pour déterminer l'état des stocks.
- (Paragraphe 31) Le CTPG **A NOTÉ** qu'il est probable qu'il y ait des révisions majeures des indices de PUE lors de l'évaluation du germon de 2022 et a discuté de la question de savoir si le MO devait être reconditionné au nouveau modèle d'évaluation d'ici là. Le CTPG **A NOTÉ** qu'il s'agit de la troisième itération du développement du MO pour le germon et que le MO est actuellement basé sur une évaluation approuvée par le CS. Toutefois, le CTPG **A CONVENU** que même si les modifications des données et séries temporelles passées n'invalident pas forcément le MO, il est nécessaire d'établir des directives et critères concrets pour décider si le reconditionnement du MO est requis.
- (Paragraphe 65) Le CTPG **A NOTÉ** la mise en œuvre d'un décalage inhérent aux processus de l'ESG. Il y a souvent un décalage de deux à trois ans entre les données disponibles les plus récentes et l'année pour laquelle un TAC est estimé. Il y a, en outre, un décalage entre le moment où l'avis scientifique est formulé et où une MCG potentielle est formulée et mise en œuvre. Le CTPG **A RECOMMANDÉ** que la Commission prenne note de cette question et soumette un avis quant à savoir si cela est acceptable ou s'il convient de revoir différentes options en vue de réduire ce décalage dans la déclaration des données pour l'avis de gestion.
- (Paragraphe 85) Le CTPG **A NOTÉ** qu'il y a eu des retards dans le développement de l'ESG, ce qui impliquera une révision du calendrier pour le développement des procédures de gestion. Le CTPG **A RECOMMANDÉ** que la Commission approuve une demande visant à l'élaboration d'un calendrier révisé par les CPC avec l'assistance des Présidents du CS et du GTM conjointement avec le Secrétariat, lequel pourrait être présenté au CS en 2021.
- (Paragraphe 87) Le CTPG **A RECOMMANDÉ** que la Commission continue de soutenir les initiatives de renforcement des activités à travers le CTPG afin d'améliorer la compréhension du processus d'ESG et la participation à celui-ci.

## 1. OUVERTURE DE LA REUNION ET DISPOSITION DE LA SESSION

1. La quatrième réunion du Comité Technique sur les Procédures de Gestion s'est tenue en ligne du 4 au 5 juin 2021.
2. Dr. Toshihide Kitakado, Président du Comité Scientifique, a ouvert la réunion et a accueilli les participants. Le Dr Kitakado a souligné l'importance d'une instance officielle pour mobiliser les scientifiques et les décideurs dans le processus d'élaboration des Procédures de Gestion pour les principales espèces CTOI.
3. La réunion a été co-présidée par Mme Jung-re Riley Kim (Présidente ad interim de la Commission de la CTOI). Les Présidents ont accueilli 86 délégués de 20 Parties contractantes de la Commission et 12 Observateurs (dont six experts invités) à la session. La liste des participants est fournie en [Appendice I.](#)

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION

4. Le président du Comité Scientifique **A NOTÉ** que le CTPG avait été mis en place pour renforcer l'efficacité de la communication et la compréhension mutuelle entre la science et la gestion et afin d'améliorer la réponse en matière de prise de décisions de la Commission en ce qui concerne les Procédures de Gestion. À cette fin, des scientifiques ont présenté les progrès dans l'élaboration et l'évaluation des Procédures de Gestion des principaux stocks de thons de l'océan Indien, conformément au cadre de décision prévu dans la Résolution 15/10 et au programme de travail associé décidé par la Commission.
5. L'ordre du jour adopté pour la réunion est présenté à l'[Appendice II](#). Les documents présentés au CTPG sont répertoriés à l'[Appendice III](#).

## 3. ADMISSION DES OBSERVATEURS

6. Le CTPG **A NOTÉ** que les candidatures de nouveaux observateurs devraient continuer à suivre la procédure décrite à l'Article XIV du Règlement intérieur de la CTOI (2014).

### 3.1 ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES (ONG)

7. Conformément aux Articles VI.1 et XIV.5 du Règlement intérieur de la CTOI (2014), le CTPG **A ADMIS** les Organisations Non-Gouvernementales (ONG) suivantes comme observateurs de la 4<sup>ème</sup> Session du CTPG :
  - International Pole and Line Foundation (IPNLF)
  - International Seafood Sustainability Foundation (ISSF)
  - The Pew Charitable Trusts (PEW)
  - Sustainable Fisheries Partnership (SFP)
  - The Ocean Foundation (TOF)

### 3.2 EXPERTS INVITES

8. Conformément aux Articles VI.1 et XIV.9 du Règlement intérieur de la CTOI (2014), la Commission peut inviter des consultants ou des experts, à titre individuel, à assister aux réunions ou à participer aux travaux de la Commission, du Comité Scientifique et des autres organes subsidiaires de la Commission, le CTPG **A ADMIS** les experts invités suivants comme observateurs de la 4<sup>ème</sup> Session du CTPG :

- Taiwan, Province de Chine

## 4. DÉCISIONS DE LA COMMISSION RELATIVES AUX TRAVAUX DU CTPG

### 4.1 RESOLUTION 16/09 – TERMES DE REFERENCE

9. Le CTPG **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2021-TCMP04-06 qui décrivait les objectifs, tâches et priorités du Comité Technique sur les Procédures de Gestion, établi par la Commission par la Résolution 16/09. Cette Résolution demande au CTPG de se concentrer sur la présentation des résultats et l'échange d'informations et de mettre en avant les aspects du processus d'Évaluation de la Stratégie de Gestion qui nécessitent une décision de

la Commission, lors de l'évaluation et de la discussion des Procédures de Gestion pour les pêcheries de la CTOI.

10. Le CTPG **A RAPPELÉ** que la Résolution stipulait que (*Para. 8*) « *La nécessité du maintien du Comité Technique sur les Procédures de Gestion sera examinée au plus tard à la session annuelle de la Commission en 2019* » ; cela avait été réalisé et la Commission a approuvé le maintien du CTPG à sa 23<sup>ème</sup> Session.

#### 4.2 RESULTATS DE LA 3<sup>ème</sup> SESSION DU CTPG

11. Le CTPG **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC–2021–TCMP04–03 qui résumait les principaux résultats du 3<sup>ème</sup> Comité Technique sur les Procédures de Gestion. Le rapport du 3<sup>ème</sup> CTPG incluait les recommandations suivantes :

- *Le CTPG **A PRIS NOTE** des modèles d'exploitation basés sur l'évaluation de stock 2016 du GTTm, avec des données jusqu'en 2014 et qu'il existe un plan pour une nouvelle évaluation de stock pour le germon en 2019. Les résultats de la nouvelle évaluation en 2019 pourraient nécessiter, si les résultats sont en dehors des limites des MO actuels, de reconditionner les MO et de répéter la simulation des procédures de gestion basée sur les nouveaux MO. Le CTPG **A DEMANDÉ** au GTM et au CS d'examiner les résultats de l'évaluation du germon de 2019 et de discuter de la nécessité ou non de reconditionner les MO et de répéter les simulations des procédures de gestion sur la base des nouveaux MO, selon les résultats des évaluations.*
- *Le CTPG **A NOTÉ** que la procédure de gestion souhaitée serait celle qui restaure le stock et le garde autour de la cible. La plupart des procédures de gestion testées à ce jour ont tendance à dépasser la cible. Cela peut être dû au fait que les procédures de gestion sont trop simples ou que les données ne sont pas suffisamment informatives. Une complexité supplémentaire pourrait être ajoutée à la conception des procédures de gestion, mais il est difficile de concevoir une seule procédure de gestion qui atteindrait le comportement souhaité pour les procédures de gestion avec certitude. Une autre option serait de développer une procédure de gestion pour la reconstitution et une autre pour quand le stock sera reconstitué. Le CTPG **EST CONVENU** d'élaborer une procédure de gestion pour la période de reconstruction, qui sera mise à jour une fois la restauration atteinte, mais le CTPG **A ÉGALEMENT DEMANDÉ** que des statistiques de performance soient présentées pour les deux périodes : la période de restauration des objectifs de réglage et la période prévue de 20 ans lorsque l'on ajuste pour la cible de restauration.*
- *Le CTPG **A DEMANDÉ** que la première période de reconstruction (5 ans) ne soit pas utilisée comme objectif de réglage et que les objectifs de récupération sur 10 et 15 ans soient plutôt utilisés pour le réglage (Y2 et Y3).*
- *Le CTPG **A DEMANDÉ** des résultats qui démontrent combien de temps prendra la reconstruction si les contraintes de changement du TAC sont limitées à 15 % (et des options alternatives de contraintes de changement du TAC telles que 10 % et 20 % avec une certaine flexibilité sur les valeurs pour l'équipe de développement technique).*
- *Le CTPG **A DEMANDÉ** au Comité scientifique d'élaborer un plan de travail révisé pour l'élaboration des procédures de gestion, le plan actuel arrivant à expiration en 2020.*
- *Le CTPG **A RECOMMANDÉ** que le CTPG continue de fonctionner afin de faire progresser les questions relatives aux ESG et de conseiller la Commission sur ces questions.*
- *Le CTPG **A DEMANDÉ** qu'un renforcement des capacités en matière d'ESG soit mis en place durant l'intersession. En outre, la participation des scientifiques nationaux au Groupe de travail de la CTOI sur les méthodes facilitera une meilleure compréhension des processus relatifs aux ESG par toutes les CPC.*
- *Le CTPG **A ENCOURAGÉ** à ce que le délai de soumission des documents pour le CTPG soit porté à un mois pour permettre aux participants d'examiner pleinement les informations avant le début de la réunion. Le CTPG **A ÉGALEMENT RECOMMANDÉ** que les questions qui nécessitent des décisions concernant les progrès des procédures de gestion pour chaque espèce soient distribuées avant la réunion.*
- *Le CTPG **A DEMANDÉ** qu'une « shiny app » telle que celle démontrée lors de la réunion soit développée spécifiquement pour la CTOI.*

12. Le CTPG **A NOTÉ** que le format du Résumé exécutif du dernier rapport du CTPG différait de celui utilisé dans les autres Comités Techniques et que le manque de numérotation des paragraphes rendait le texte ambigu et difficile à suivre. Le Secrétariat **A CONFIRMÉ** que cela serait rectifié dans les prochains rapports de réunion du CTPG.

#### 4.3 RESULTATS DE LA 24<sup>ème</sup> SESSION DE LA COMMISSION ET DE LA 4<sup>ème</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA COMMISSION

13. Le CTPG **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC–2021–TCMP04–04 qui résumait les principaux résultats des sessions précédentes de la Commission, ainsi que de la Session extraordinaire de la Commission (tenue en 2021), concernant plus précisément les travaux du CTPG, et **A CONVENU** de se pencher, au cours de la réunion actuelle, sur la meilleure façon de fournir au Comité Scientifique les informations dont il a besoin afin de répondre aux demandes de la Commission.

#### 4.4 RESULTATS DE LA 23<sup>ème</sup> SESSION DU COMITE SCIENTIFIQUE

14. Le CTPG **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC–2021–TCMP04–05 qui résumait les principaux résultats de la 23<sup>ème</sup> Session du Comité Scientifique, concernant plus précisément les travaux du CTPG.

### 5. PRESENTATION DE L'ESG

#### 5.1 PROCEDURES DE GESTION ET ESG

##### 5.1.1 Principes de base, rôles et responsabilités, outils de dialogue et mécanisme de feedback

15. Le CTPG **A PRIS NOTE** d'une présentation réalisée par le Président du CS qui présentait les principes de base du processus d'ESG et l'historique des activités d'ESG au sein de la CTOI. Cette présentation soulignait également plusieurs aspects importants des processus d'ESG, tels que 1) la différence entre les « projections basées sur les évaluations des stocks » et les « projections dans un processus d'ESG » ; 2) la différence entre une « Procédure de Gestion (PG) » et une « Règle de contrôle de l'exploitation » (HCR) car cela est particulièrement pertinent pour les travaux en cours sur l'ESG du listao ; et 3) la différence entre un « Modèle Opérationnel (MO) » et un « modèle d'évaluation ». Le CTPG **A REMERCIÉ** le Président du CS pour sa présentation claire et informative qui a été utile pour les discussions ultérieures tenues lors du CTPG04.

16. Le CTPG **A PRIS NOTE** d'une suggestion visant à uniformiser les termes techniques utilisés dans le processus d'ESG de la CTOI dans un glossaire en vue d'éviter toute confusion entre les différentes définitions utilisées dans les ORGP et d'autres instances. Le CTPG **A** également **NOTÉ** que depuis 2019, le Groupe de réflexion sur l'ESG a apporté des modifications mineures au glossaire fourni par le Groupe de travail conjoint des ORGP afin de le rendre plus adapté à la CTOI mais que cela n'a toutefois pas été officiellement adopté et devrait donc être examiné par le Comité Scientifique pour approbation de la Commission.

17. Le CTPG **A NOTÉ** que les séries de PUE standardisées, lorsqu'elles sont disponibles, sont les meilleurs indicateurs pour utilisation dans les MO, mais que dans certains cas la PUE nominale pourrait devoir être utilisée à la place, par exemple quand seules des séries de PUE médiocrement standardisées sont disponibles.

18. Le CTPG **A EXPLIQUÉ** que les données utilisées dans l'ESG sont les mêmes que celles utilisées dans les évaluations des stocks mais que pour les projections, l'ESG génèrera les futures données en se basant sur la PG appliquée. Le CTPG **A** également **EXPLIQUÉ** que la source des données d'entrée et les séries de PUE pour l'ESG dépendront des espèces évaluées et de la disponibilité des données provenant de toutes les pêcheries capturant cette espèce.

19. Le CTPG **A NOTÉ** qu'il pourrait être possible d'inclure une grille avec plusieurs séries de PUE donnant chacune une pondération différente dans le modèle et qu'il n'est pas nécessaire d'utiliser une seule série de PUE.

#### 5.2 PROPOSITION DU COMITE SCIENTIFIQUE POUR UNE PRESENTATION STANDARD DES RESULTATS DE L'ESG

20. Le CTPG **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC–2021–TCMP04–12 qui définissait l'état du stock par rapport à des points de référence de conservation et de gestion avec un examen global visant à informer le processus de détermination de l'état des principaux stocks de la CTOI, y compris l'extrait suivant fourni par les auteurs :

« Le Graphe de Kobe est largement utilisé comme méthode pratique et facile à utiliser pour présenter les informations sur l'état des stocks et caractériser l'état des stocks comme « surexploités » ( $B < B_{PME}$ ) et « faisant l'objet de surpêche » ( $F > F_{PME}$ ). Lors de la soumission de l'avis sur l'état des stocks par rapport aux points de référence basés sur la PME, les stocks CTOI sont actuellement considérés comme étant surpêchés et faisant l'objet de surpêche lorsque les points de référence cibles basés sur la PME sont dépassés ( $SSB < SS_{B_{PME}}$  et  $F > F_{PME}$ ). Toutefois, il n'y a pas d'autre modification de l'état des stocks lorsque les points de référence limites sont dépassés, ce qui pourrait ne pas concorder avec l'application prévue des points de référence cibles et limites. Par exemple, lorsque l'on gère les stocks par rapport aux points de référence cibles basés sur la PME (l'état du stock convenu/souhaité), il est prévu que le stock fluctue aux alentours de cette cible, parfois au-dessus et parfois au-dessous, en raison de la fluctuation naturelle du recrutement, de l'abondance du stock ou d'autres sources de variabilité. » (Consulter le document pour lire le résumé complet).

21. Une CPC **A INDIQUÉ** qu'il est nécessaire de tenir compte aussi bien des points de référence basés sur la gestion (c.-à-d. cibles) que de ceux basés sur la conservation (c.-à-d. limites) et d'établir une distinction entre eux pour l'interprétation/la détermination de l'état du stock. Les points de référence devraient se baser sur l'épuisement ainsi que sur la PME.
22. Le CTPG **A NOTÉ** l'importance d'inclure un tampon suffisant dans la définition/l'interprétation des points de référence cibles et limites afin d'atténuer les situations qui pourraient exposer le stock au risque de dépasser les points de référence cibles simplement en raison de la fluctuation naturelle du stock.
23. Le CTPG **A NOTÉ** qu'alors que le concept de PME est clairement défini par la science, il y a encore de très nombreuses façons de définir les points de référence et les termes « surexploité » et « faisant l'objet de surpêche ».
24. Le CTPG **A RECOMMANDÉ** que le GTM et le Groupe de travail ad-hoc sur des points de référence continuent de tenir des discussions afin de proposer les types de points de référence les plus robustes et les mieux adaptés, à utiliser pour déterminer l'état des stocks.
25. Le CTPG **A NOTÉ** qu'il existe également de multiples options de présenter les informations relatives aux points de référence, dont les graphes de Kobe et de Majuro, et **A NOTÉ** qu'il pourrait être utile de produire ces deux graphes, ou bien de fusionner les informations de ces deux graphes en un seul graphique.
26. Le CTPG **A NOTÉ** que le délai pour le rétablissement d'un stock est un facteur important lors de l'établissement des objectifs de gestion et **A SUGGÉRÉ** que le CTPG pourrait fournir une orientation sous forme d'informations scientifiques, telles que la longévité d'un stock et le temps de génération moyen pour informer les gestionnaires lors de l'élaboration de ces objectifs de gestion.
27. Le CTPG **A NOTÉ** que les coefficients qui définissent des points de référence devraient être définis en se basant sur des preuves scientifiques et l'approche de précaution, et permettraient ainsi d'éviter un niveau en dessous duquel le succès du recrutement est réduit.

## 6. ÉTAT DE L'ÉVALUATION DES PROCÉDURES DE GESTION ET DES MODÈLES OPERATIONNELS

### 6.1 GERMON

28. Le CTPG **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC–2021–TCMP04–11 qui fournissait un Rapport de situation de l'évaluation des Procédures de Gestion pour le germon de l'océan Indien.
29. Le CTPG **A NOTÉ** que les Modèles Opérationnels (MO) avaient été reconditionnés dans l'évaluation du stock de germon de 2019 avec des données allant jusqu'en 2017. Le CTPG **A** également **NOTÉ** que le MO appliquait une grille factorielle partielle (c.-à-d. la grille du modèle n'inclut pas toutes les interactions entre toutes les combinaisons possibles des paramètres du modèle) avec des pondérations des modèles individuels dans la grille basées sur la capacité de prédiction estimée des modèles.

30. Le CTPG **A NOTÉ** les objectifs de réglage des PG Pr(Kobe = vert) = 50%, 60% ou 70%, calculés sur la période 2030-2034, avec des contraintes de mise en œuvre incluant l'établissement d'un TAC tous les 3 ans, un changement du TAC de 15% maximum et des décalages de données de deux ans. Les objectifs de réglage et les contraintes de mise en œuvre avaient été recommandés par la réunion précédente du CTPG.
31. Le CTPG **A NOTÉ** qu'il est probable qu'il y ait des révisions majeures des indices de PUE lors de l'évaluation du germon de 2022 et a discuté de la question de savoir si le MO devait être reconditionné au nouveau modèle d'évaluation d'ici là. Le CTPG **A NOTÉ** qu'il s'agit de la troisième itération du développement du MO pour le germon et que le MO est actuellement basé sur une évaluation approuvée par le CS. Toutefois, le CTPG **A CONVENU** que même si les modifications des données et séries temporelles passées n'invalident pas forcément le MO, il est nécessaire d'établir des directives et critères concrets pour décider si le reconditionnement du MO est requis.
32. Le CTPG **A NOTÉ** que le décalage de données actuel supposé pour la PUE est de deux ans et a demandé quel serait l'impact potentiel d'autres décalages de données (un an, par ex.). Il **A ÉTÉ NOTÉ** que le décalage de données se rapporte davantage à l'évaluation des PG qu'au MO en lui-même. En outre, l'influence du décalage de données pourrait ne pas être aussi importante pour une espèce de thon vivant relativement longtemps, comme le germon, par rapport à d'autres espèces pélagiques ayant une courte durée de vie. Le CTPG **A** cependant **CONVENU** que l'impact spécifique des décalages de données sur la performance des PG pourrait être traité par simulations.
33. Le CTPG **A DEMANDÉ** s'il y avait des problèmes de convergence dans les PG basées sur un modèle pour le germon. Il a été suggéré qu'une PG basée sur un modèle, basée sur une fonction de production excédentaire, pourrait rencontrer des problèmes d'estimation dans les cas où il y a une F ascendante correspondant à une biomasse décroissante (un « voyage sans retour ») étant donné que les estimations sont plus précises lorsque le modèle est informé par ce voyage sans retour et par une situation de récupération du stock ultérieure (dans laquelle F diminue et la biomasse augmente). Toutefois, le CTPG **A NOTÉ** que cela n'est pas un problème pour l'ESG du germon. Le CTPG **A** également **PRIS NOTE** du modèle avec effets aléatoires de Pella-Tomlinson, développé pour l'ESG du patudo/albacore, qui semblait avoir une meilleure performance d'estimation.
34. Le CTPG **A NOTÉ** que la simulation et le MO finaux devraient être examinés pour adoption au GTM et à la réunion du CS en 2021. Le financement pour l'ESG du germon actuelle court jusqu'en décembre 2021.

## 6.2 PATUDO

35. Le CTPG **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2021-TCMP04-08 qui présentait une mise à jour sur l'Évaluation des Procédures de Gestion pour le patudo sous mandat de la CTOI.
36. Le CTPG **A NOTÉ** qu'il n'y avait pas eu de révisions majeures apportées à l'ESG du patudo par le GTTT et le GTM depuis 2019 et que l'ESG est prête à être présentée au CS en 2021 pour approbation.
37. Le CTPG **A NOTÉ** que les objectifs de réglages des PG du patudo sont Pr(zone verte de Kobe 2030:2034) = 0,6 ou 0,7, et que les contraintes de mise en œuvre incluent la fréquence d'établissement du TAC (tous les 3 ans), un changement du TAC de 15% maximum et des décalages de données de 2 ans, comme convenu lors du CTPG précédent.
38. Le CTPG **A NOTÉ** qu'il n'est pas nécessaire que la contrainte du changement du TAC maximum soit symétrique (par exemple, la contrainte peut être de 15% en cas d'augmentation et de 10% en cas de réduction). Le CTPG **A DEMANDÉ** que la question soit discutée plus en détail au GTM avant le CS.
39. Le CTPG **A NOTÉ** que les PG basées sur la PUE tendent à avoir des tendances de biomasse instables et une plus grande variabilité des captures à long terme que les PG basées sur un modèle. Cela pourrait être dû au fait que la PG basée sur un modèle estime la productivité du stock et les points de référence en se basant sur les indices d'abondance, permettant donc plus de flexibilité et de retours dans la boucle de la PG. Toutefois, cela ne signifie pas que la PG basée sur la PUE devrait cependant être exclue étant donné que les paramètres de contrôle pour les

PG basées sur la PUE pourraient ne pas avoir été étudiés de façon exhaustive afin d'améliorer leur performance.

40. Le CTPG **A NOTÉ** que la PG récemment développée, qui se base sur la métrique de K2SM générée à partir de projections de capture constante a la variabilité des captures la plus faible par rapport aux autres PG. Il a été expliqué que la PG basée sur des projections internes n'implique pas une capture constante pour l'ensemble de la période d'évaluation, et qu'elle a été appliquée tous les trois ans (comme les autres PG)
41. Le CTPG **A NOTÉ** que toutes les PG testées pour ce stock tendent à avoir un faible risque que le stock ne tombe en-deçà des points de référence et sont susceptibles de recommander des captures moyennes qui sont supérieures aux niveaux récents à moyen terme. Le CTPG **A DISCUTÉ** de la question de savoir si cela est dû au fait que les objectifs de réglage « forcent » les déclinis de la biomasse pour atteindre la cible de 60% (ou 70%) dans la zone verte de Kobe et a demandé s'il ne serait pas préférable de fixer les objectifs de réglage à un niveau au-delà de 60% (ou 70%) à la place. Il a été suggéré que les objectifs de réglage doivent être précis afin de pouvoir comparer différentes PG par rapport à d'autres objectifs de gestion.
42. Le CTPG **A NOTÉ** que la performance globale des PG tend à diminuer au cours des dernières années et que cela est lié au problème que la capture doit être augmentée, afin de réduire la biomasse du stock à la biomasse cible étant donné que le stock se situe actuellement au-delà de la biomasse cible. Cela pourrait être résolu si la PG peut être révisée de sorte à être plus réactive aux changements de l'état du stock.
43. Le CTPG **A NOTÉ** que le projet actuel sur l'ESG du patudo (phase 3) s'achève en juin 2021 et que l'Australie s'est engagée à financer la prochaine phase du projet jusqu'en juin 2023.
44. Le CTPG **A PRIS NOTE** d'un commentaire général selon lequel les travaux sur l'ESG dans d'autres ORGPt sont axés sur le rétablissement des stocks/espèces et a discuté de la question de savoir si la priorité devrait être accordée aux stocks les plus épuisés dans le cadre de l'ESG développée au sein de la CTOI. Le CTPG **A RECONNU** que l'ESG du patudo se trouve dans une phase avancée et que l'évaluation de la PG est sur le point d'être achevée et que l'application et le suivi de la PG, une fois adoptée, nécessiteraient moins de ressources.

### 6.3 ALBACORE

45. Le CTPG **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC–2021–TCMP04–09 qui présentait une mise à jour sur l'Évaluation des Procédures de Gestion pour l'albacore sous mandat de la CTOI.
46. Le CTPG **A NOTÉ** que le projet d'ESG de l'albacore actuel (phase 3) s'achève en juin 2021 et que l'Australie s'est engagée à financer la prochaine phase de l'ESG de l'albacore jusqu'en juin 2023.
47. Le CTPG **A NOTÉ** qu'il y a des problèmes critiques dans le MO actuel qui sont étroitement liés aux problèmes rencontrés dans le modèle d'évaluation du stock d'albacore. Plus précisément, la plupart des modèles du MO ne peuvent pas rendre compte des véritables captures d'albacore de 2018-2020 et sont trop pessimistes en ce qui concerne les estimations de la productivité.
48. Le CTPG a discuté de la mesure dans laquelle ce problème pourrait avoir un impact sur l'ESG de l'albacore ou la retarder. Le CTPG **A NOTÉ** que bien que l'équipe de modélisation de l'albacore s'emploie à améliorer ce modèle d'évaluation, le problème est difficile à résoudre car il pourrait être lié à d'éventuelles incohérences entre les séries de données d'entrée (captures vs. PUE, par ex.). À plus long terme, il pourrait y avoir d'autres approches, telles que les méthodes novatrices de marquage et de récupération de spécimens étroitement apparentés (Close-Kin Mark Recapture-CKMR) qui pourraient éventuellement fournir également des estimations plus robustes de l'abondance du stock d'albacore, et être potentiellement incluses dans une Procédure de Gestion.

### 6.4 LISTAO

49. Le CTPG **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC–2021–TCMP04–07 qui faisait état des développements initiaux d'une PG empirique pour le listao de l'océan Indien.
50. Le CTPG **A RAPPELÉ** que la Résolution 16/02 prévoit l'examen de la HCR du listao par le biais d'une nouvelle

Évaluation de la Stratégie de Gestion (ESG) d’ici 2021. Le CTPG **A NOTÉ** que des services de consultant avaient débuté en 2020 avec un expert en ESG pour lancer le flux de travail sur l’ESG du listao afin de faire évoluer la Règle de contrôle de l’exploitation du listao actuelle en une Procédure de Gestion à part entière.

51. Le CTPG **A NOTÉ** les grandes avancées réalisées jusqu’à présent pour l’ESG du listao qui incluaient le développement d’un MO basé sur les modèles Stock Synthesis existants, le développement d’un modèle de dynamique de la biomasse à même d’être ajusté aux données simulées et des tests par simulation des PG à la fois basées sur un modèle et empiriques basées sur des indicateurs estimés d’après les pêcheries de canneurs (PL) des Maldives et des senneurs sous objets flottants (PSLS) européens.
52. Le CTPG **A NOTÉ** que l’ESG supposait un biais positif dans les erreurs de mise en œuvre des captures et que, par conséquent, les captures réalisées dans la projection dépassaient le TAC. Il a été suggéré que le biais positif dans les erreurs de mise en œuvre permet d’identifier les PG qui sont les plus robustes aux hypothèses du modèle. Le CTPG **A SUGGÉRÉ** que les erreurs de mise en œuvre symétriques soient prises en compte, qui permettent de tenir compte également tant des surconsommations que des sous-consommations du TAC.
53. Le CTPG **A NOTÉ** que pour quelques cas de simulations, il y a de nettes réductions des captures à long terme même si la biomasse reste élevée. Il a été expliqué que l’erreur d’observation des indices pourrait éventuellement entraîner une HCR exigeant une fermeture des pêcheries au hasard.
54. Une CPC a demandé si des points de référence basés sur la PME pourraient être utilisés à la place des points de référence basés sur l’épuisement dans la PG. Le CTPG **A NOTÉ** que la  $B_{PME}$  est une proportion fixe (par ex. 50% pour un modèle de Schaefer) de  $B_0$  pour les PG qui se basent sur le modèle de production excédentaire, et que les PG basées sur l’épuisement et basées sur la PME seraient donc équivalentes et qu’elles pourraient être présentées, toutes deux, si nécessaire.
55. Le CTPG **A NOTÉ** que les indices de PUE de la senne ainsi que de la canne avaient été inclus dans le MO et qu’ils sont cohérents entre eux. Le CTPG **A SUGGÉRÉ** que la PUE pourrait être pondérée selon la contribution de la capture et effort des pêcheries respectives.

## 6.5 ESPADON

56. Le CTPG **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC–2021– TCMP04–10 qui faisait état d’informations sur la Procédure de Gestion de l’espadon de l’océan Indien.
57. Le CTPG **A NOTÉ** que les évaluations des PG utilisaient les objectifs de réglage  $P(\text{Kobe} = \text{vert}) = 50\%$ ,  $60\%$  ou  $70\%$ , calculés sur la période 2030-2034, avec des contraintes incluant l’établissement d’un TAC tous les 3 ans, un changement du TAC de 15% maximum et des décalages de données de trois ans, comme recommandé lors de la réunion précédente du CTPG.
58. Le CTPG **A SUGGÉRÉ** que la prochaine réunion du GTPP devrait inclure un point de l’ordre du jour consacré à la discussion sur les configurations du MO de l’espadon.

## 7. DISCUSSION SUR LES ACTIONS NECESSAIRES POUR L’ADOPTION DE PROCEDURES DE GESTION, Y COMPRIS UN BUDGET

59. Le CTPG **A REMERCIÉ** le Président pour sa présentation ad-hoc donnant un aperçu exhaustif des problèmes communs et propres aux espèces soulevés par le GTM et sur lesquels les développeurs doivent soumettre des avis pour progresser dans le développement des Procédures de Gestion (PG).
60. Le CTPG **A NOTÉ** les problèmes qui sont communs aux cinq espèces d’intérêt : rendre compte de l’incertitude dans les données de captures historiques dans le conditionnement du Modèle Opérationnel (MO), étudier des MO pluri-espèces pour les thons tropicaux, définir des critères objectifs pour déclencher le reconditionnement du modèle, mettre à jour les MO lorsque les données de captures sont mises à jour, définir les circonstances exceptionnelles dans lesquelles la procédure ne devrait pas être appliquée, développer un processus d’examen

interne et externe et définir des objectifs de réglage qui pourraient varier selon les espèces.

61. Le CTPG **A NOTÉ** que certains des problèmes soulevés par le GTM ne pouvaient pas être entièrement traités lors du CTPG en raison de leur complexité et de la durée réduite de la réunion et **A CONVENU** de se concentrer sur certains aspects clés des PG pour chaque espèce : les objectifs de réglage et la contrainte du niveau de changement du TAC.
62. Le CTPG **A NOTÉ** que les valeurs envisagées pour les objectifs de réglage (50%, 60% et 70%) avec les pourcentages correspondant au pourcentage du temps pendant lequel l'état du stock se situe dans le quadrant vert de Kobe au cours des années de référence (c.-à-d. 2030-2034 ou 11-15 ans à partir de la dernière année du modèle) et la contrainte du changement du TAC (15%) avaient été empiriquement déterminées d'après les discussions précédemment tenues au CTPG avec les différentes parties prenantes et considérées comme étant un bon compromis entre des exigences et objectifs divergeant.
63. Le CTPG **A RAPPELÉ** que la contrainte de changement du TAC vise à maintenir une certaine stabilité dans les captures pour l'industrie et **A NOTÉ** que la valeur de 15% a été utilisée dans d'autres organisations régionales, comme le Conseil international pour l'exploration de la mer ([ICES](#)) pour l'Évaluation de la Stratégie de Gestion de certains stocks de l'Atlantique Nord, **NOTANT** que d'autres valeurs pour la contrainte du changement du TAC pourraient être étudiées de manière approfondie dans le cadre de l'ESG si cela présente un intérêt.
64. Le CTPG **A NOTÉ** qu'une contrainte de changement du TAC de 15% est appliquée pour toutes les espèces. Le CTPG **A DEMANDÉ** que les développeurs étudient la possibilité d'inclure des contraintes variables en se basant sur l'état des stocks actuel, **RECONNAISSANT** que l'état des stocks actuel dans le processus des PG n'est pas le même que l'état estimé d'après les modèles d'évaluation des stocks traditionnels. Une option de contrainte supplémentaire de 20% pourrait être étudiée pour les stocks situés au-dessus de la PME. Le CTPG **A NOTÉ** que cela devrait être mis en œuvre différemment pour les PG basées sur un modèle et les PG empiriques.
65. Le CTPG **A NOTÉ** la mise en œuvre d'un décalage inhérent aux processus de l'ESG. Il y a souvent un décalage de deux à trois ans entre les données disponibles les plus récentes et l'année pour laquelle un TAC est estimé. Il y a, en outre, un décalage entre le moment où l'avis scientifique est formulé et où une MCG potentielle est formulée et mise en œuvre. Le CTPG **A RECOMMANDÉ** que la Commission prenne note de cette question et soumette un avis quant à savoir si cela est acceptable ou s'il convient de revoir différentes options en vue de réduire ce décalage dans la déclaration des données pour l'avis de gestion.
66. Le CTPG **A NOTÉ** que les retards dans le développement de l'ESG ont entraîné des fenêtres temporelles de projections trop proches de la dernière année actuelle de la PG. Le CTPG **A DEMANDÉ** que les développeurs retirent les années de référence 2030-2034 et les remplacent par des paramètres fictifs respectifs (tels que 11-15 ans à partir de la dernière année du modèle).
67. Le CTPG **A NOTÉ** le haut niveau d'incertitude dans les captures utilisées pour conditionner les modèles opérationnels. Le CTPG **A également NOTÉ** que cette incertitude n'est pas homogène au fil du temps. Le CTPG **A donc DEMANDÉ** que le GTM étudie ce problème et recherche des solutions potentielles pour y remédier dans le conditionnement du MO.
68. Le CTPG **A CONVENU** de laisser plusieurs options techniques, comme les critères de réglage et la fréquence d'établissement des quotas, telles qu'appliquées actuellement par les développeurs. Des révisions additionnelles de ces options seront renvoyées au GTM et au CS, **NOTANT** qu'elles seront de nouveau examinées par le CTPG en 2022.

## 7.1 GERMON

69. Le CTPG **A NOTÉ** que la dernière année actuelle envisagée pour le modèle opérationnel du germon est 2017 et que les données de PUE et de fréquences de tailles n'étaient pas disponibles pour 2018 et 2019, empêchant l'application de la Procédure de Gestion à ces années.

70. Le CTPG **A NOTÉ** que l'incertitude dans les captures historiques n'est actuellement incluse que dans la première année de la projection du modèle, se propageant à partir de là aux années suivantes.
71. Le CTPG **A NOTÉ** qu'un reconditionnement du modèle opérationnel du germon avait été réalisé à la suite de l'évaluation du stock de 2019 qui montrait des trajectoires de SSB en dehors de l'enveloppe d'incertitudes envisagée avec le Modèle Opérationnel développé à partir de l'évaluation de 2016.
72. Le CTPG **A NOTÉ** que le reconditionnement des modèles peut nécessiter beaucoup de travail et de temps et **A CONVENU** que des critères clairs devraient être développés pendant la période intersessions pour définir dans quelles circonstances le reconditionnement devrait avoir lieu.
73. Le CTPG **A APPROUVÉ** les valeurs de 50%, 60% et 70% pour les objectifs de réglage de la Procédure de Gestion du germon avec les pourcentages correspondant au pourcentage du temps pendant lequel l'état du stock se situe dans le quadrant vert de Kobe au cours des années de référence (c.-à-d. 2030-2034 ou 11-15 ans à partir de la dernière année du modèle).
74. Le CTPG **A DEMANDÉ** au développeur du MO du germon d'étudier les effets de valeurs différentes de 15% dans la contrainte du changement du TAC, y compris certaines valeurs variant avec l'état du stock, et d'en faire rapport au GTM et au CS.

## 7.2 ALBACORE

75. Le CTPG **A CONVENU** de renvoyer les discussions sur la Procédure de Gestion de l'albacore en raison de l'évaluation actualisée qui doit avoir lieu en 2021 qui servira de base aux MO actualisés pour cette espèce.

## 7.3 LISTAO

76. Le CTPG **A NOTÉ** que bien que des problèmes techniques aient été rencontrés avec l'estimation de la mortalité par pêche à la PME pour le listao dans le modèle d'évaluation du stock, et qu'estimer de manière fiable la PME est généralement très difficile, générer une estimation des captures et de la biomasse à la PME pour le listao est désormais techniquement possible.
77. Le CTPG **A DEMANDÉ** que le développeur étudie les mêmes critères de réglage que ceux proposés pour les autres stocks (50%, 60% et 70% avec les pourcentages correspondant au pourcentage du temps pendant lequel l'état du stock se situe dans le quadrant vert de Kobe au cours des années de référence (c.-à-d. 2030-2034 ou 11-15 ans à partir de la dernière année du modèle) à des fins de cohérence. Une CPC a suggéré que les critères de réglage initiaux devraient être basés sur l'épuisement mais d'autres critères de réglage, dont les critères basés sur la PME, devraient aussi être étudiés et discutés par le GTM et le CS et présentés au CTPG en 2022.
78. Le CTPG **A CONVENU** de maintenir la méthodologie actuelle pour générer la PUE pour la PG, avec des discussions plus approfondies sur ce processus au GTM et au CS.
79. Le CTPG **A PROPOSÉ** que la nouvelle HCR devrait se baser sur la biomasse exploitable plutôt que seulement sur la biomasse du stock reproducteur, telle que mise en œuvre actuellement.

## 7.4 PATUDO

80. Le CTPG **A APPROUVÉ** les valeurs de 60% et 70% pour les objectifs de réglage (probabilité de se situer dans la zone verte de Kobe 11-15 ans à partir de la dernière année du modèle) pour la Procédure de Gestion du patudo, **RAPPELANT** que la valeur de 50% n'est pas envisagée pour le patudo faisant suite aux discussions tenues aux sessions précédentes du CTPG.
81. Le CTPG **A APPROUVÉ** la valeur de 15% de la contrainte du changement du TAC pour le Modèle Opérationnel du patudo mais **A DEMANDÉ** au modélisateur d'étudier l'impact d'autres valeurs sur les résultats car cette valeur est souvent atteinte dans les simulations, ce qui pourrait avoir un effet important sur l'évaluation de la Procédure de Gestion.

82. Le CTPG **A APPROUVÉ** le décalage de mise en œuvre de deux ans pour la Procédure de Gestion : les données de PUE disponibles pour 2021 sont utilisées pour établir le Total admissible de captures en 2023, par exemple.

### 7.5 ESPADON

83. Le CTPG **A NOTÉ** la maintenance de l'application des valeurs actuelles pour les objectifs de réglage (50%, 60%, 70%) et des contraintes dans la Procédure de Gestion de l'espadon (c.-à-d. un TAC établi tous les 3 ans, une contrainte de changement du TAC de 15% maximum et un décalage de 3 ans entre les données et la mise en œuvre du TAC), **NOTANT** qu'elles seraient examinées par le CTPG en 2022.

## 8. ORIENTATION FUTURE DU COMITE TECHNIQUE SUR LES PROCEDURES DE GESTION

### 8.1 PROGRAMME DE TRAVAIL

84. Le CTPG **A RECONNU** l'importance des contributions extrabudgétaires de l'Union Européenne et de l'Australie pour l'accélération des travaux sur l'ESG depuis 2016.

85. Le CTPG **A NOTÉ** qu'il y a eu des retards dans le développement de l'ESG, ce qui impliquera une révision du calendrier pour le développement des procédures de gestion. Le CTPG **A RECOMMANDÉ** que la Commission approuve une demande visant à l'élaboration d'un calendrier révisé par les CPC avec l'assistance des Présidents du CS et du GTM conjointement avec le Secrétariat, lequel pourrait être présenté au CS en 2021.

### 8.2 PRIORITES

86. Le CTPG **A NOTÉ** que les travaux de simulation sont réalisés sur plusieurs espèces et qu'il est difficile d'accorder la priorité à une espèce plutôt qu'à d'autres. Le CTPG **A RECONNU** qu'une PG pour le BET est sur le point d'être achevée et examinée par le CS, le CTPG et la Commission, mais que la réalisation de l'ESG de YFT et de SKJ suscite également un vif intérêt. Le CTPG **A NOTÉ** que d'autres travaux sont requis pour faire progresser l'ESG d'ALB et de SWO et que des ressources devraient également être consacrées à ces espèces.

### 8.3 PROCESSUS ET FUTURES REUNIONS DU CTPG

87. Le CTPG **A RECOMMANDÉ** que la Commission continue de soutenir les initiatives de renforcement des activités à travers le CTPG afin d'améliorer la compréhension du processus d'ESG et la participation à celui-ci.

88. Le CTPG **A NOTÉ** que plusieurs délégations s'étaient montrées préoccupées par le fait que les présentations au CTPG sont hautement techniques et pas très facilement assimilables par les gestionnaires. Le CTPG **A PRIS NOTE** de la demande de ces délégations visant à ce que les présentations soient claires et simples à l'avenir.

89. La réunion a été clôturée par le Président qui a informé les participants que le rapport serait adopté par correspondance.

**APPENDICE I**  
**LISTE DES PARTICIPANTS**

**Président**

Dr Toshihide Kitakado  
[kitakado@kaiyodai.ac.jp](mailto:kitakado@kaiyodai.ac.jp)

**Australie****Chef de délégation**

Mr George Day  
Department of Agriculture,  
Water and the Environment  
[george.day@awe.gov.au](mailto:george.day@awe.gov.au)

**Suppléant**

Mr Neil Hughes  
Department of Agriculture,  
Water and the Environment  
[Neil.Hughes@awe.gov.au](mailto:Neil.Hughes@awe.gov.au)

**Conseiller(s)**

Dr Don Bromhead  
Australian Bureau of  
Agricultural and Resource  
Economics and Sciences  
[Don.Bromhead@agriculture.gov.au](mailto:Don.Bromhead@agriculture.gov.au)

Mr Patrick Sachs  
Department of Agriculture,  
Water and the Environment  
[Patrick.Sachs@awe.gov.au](mailto:Patrick.Sachs@awe.gov.au)

Ms Alex Edgar  
Department of Agriculture,  
Water and the Environment  
[alex.edgar@awe.gov.au](mailto:alex.edgar@awe.gov.au)

Mr Trent Timmiss  
Australian Fisheries  
Management Authority  
[trent.timmiss@afma.gov.au](mailto:trent.timmiss@afma.gov.au)

Mr Ashley Williams  
Commonwealth Scientific  
and Industrial Research  
Organisation  
[Ashley.Williams@csiro.au](mailto:Ashley.Williams@csiro.au)

Dr Ann Preece  
Advisor Commonwealth  
Scientific and Industrial  
Research Organisation  
[ann.preece@csiro.au](mailto:ann.preece@csiro.au)

**Bangladesh****Chef de délégation**

Mr Abdur Rouf  
Department of Fisheries  
[abdur282rouf@gmail.com](mailto:abdur282rouf@gmail.com)

**Suppléant**

Mr. Md. Jobaidul Alam  
Department of Fisheries  
[jobaidul\\_dof@yahoo.com](mailto:jobaidul_dof@yahoo.com)

**Chine****Chef de délégation**

Mr Jiangfeng Zhu  
Ministry of Agriculture and  
Rural Affairs  
[bofdwf@126.com](mailto:bofdwf@126.com)

**Suppléant**

Mr Yan Li  
China Overseas Fisheries  
Association  
[admin1@tuna.org.cn](mailto:admin1@tuna.org.cn)

**Conseiller(s)**

Mr Liuxiong Xu  
Shanghai Ocean University  
[lxxu@shou.edu.cn](mailto:lxxu@shou.edu.cn)

**Union Européenne****Chef de délégation**

Mr Marco Valletta  
Directorate-General for  
Maritime Affairs and  
Fisheries of the European  
Commission  
[marco.valletta@ec.europa.eu](mailto:marco.valletta@ec.europa.eu)

**Suppléant**

Mr Franco Biagi

Directorate-General for  
Maritime Affairs and  
Fisheries of the European  
Commission  
[Franco.Biagi@ec.europa.eu](mailto:Franco.Biagi@ec.europa.eu)

**Conseiller(s)**

Ms Laura Marot  
Directorate-General for  
Maritime Affairs and  
Fisheries  
[laura.marot@ec.europa.eu](mailto:laura.marot@ec.europa.eu)  
Mr Benoit Marcoux  
European Commission  
[benoit.marcoux@ec.europa.eu](mailto:benoit.marcoux@ec.europa.eu)

Mr Gorka Merino  
[gmerino@azti.es](mailto:gmerino@azti.es)

Mr Iago Mosqueira  
[iago.mosqueira@wur.nl](mailto:iago.mosqueira@wur.nl)

Ms Daniela Rosa  
[daniela.rosa@ipma.pt](mailto:daniela.rosa@ipma.pt)

Mr Miguel Herrera Armas  
[miguel.herrera@opagac.org](mailto:miguel.herrera@opagac.org)

Mr Jose Luis Jauregui  
[jljauregui@echebaster.com](mailto:jljauregui@echebaster.com)

Ms Ane Laborda  
[alaborda@azti.es](mailto:alaborda@azti.es)

**Érythrée**

Absent

**France (TOM)****Chef de délégation**

Mr Francis Marsac  
L'Institut de recherche pour  
le développement  
[francis.marsac@ird.fr](mailto:francis.marsac@ird.fr)

**Inde****Chef de délégation**

Mr I A Siddiqui  
Department of Fisheries  
[ia.siddiqui@gov.in](mailto:ia.siddiqui@gov.in)

**Suppléant**

Ms Prathibha Rohit  
Department of Fisheries  
[prathibharohit@gmail.com](mailto:prathibharohit@gmail.com)

**Conseiller(s)**

Mr Shubhadeep Gosh  
Department of Fisheries  
[subhadeep\\_1977@yahoo.com](mailto:subhadeep_1977@yahoo.com)

Mr Shailendra Kumar  
Dwivedi  
Department of Fisheries  
[skdwivedifsi@gmail.com](mailto:skdwivedifsi@gmail.com)

Mr S. Surya  
Department of Fisheries  
[revandasurya@gmail.com](mailto:revandasurya@gmail.com)

Mr A. Tibertius  
Department of Fisheries  
[matsyasagar@yahoo.co.in](mailto:matsyasagar@yahoo.co.in)

Mr Ashok Kadam  
Department of Fisheries  
[ashoka\\_fsi@rediffmail.com](mailto:ashoka_fsi@rediffmail.com)

Mr Jeyachandra Dhas  
Department of Fisheries  
[jeядhas.dhas94@gmail.com](mailto:jeядhas.dhas94@gmail.com)

Ms Poonam Rani  
Ministry of Marine Affairs  
and Fisheries  
[poonam.ranii@gov.in](mailto:poonam.ranii@gov.in)

**Indonésie****Chef de délégation**

Ms Putuh Suadela

Ministry of Marine Affairs  
and Fisheries  
[putuhsuadela@gmail.com](mailto:putuhsuadela@gmail.com)

**Suppléant**

Mr Hary Christijanto  
Ministry of Marine Affairs  
and Fisheries  
[hchristijanto@yahoo.com](mailto:hchristijanto@yahoo.com)

**Conseiller(s)**

Ms Riana Handayani  
Ministry of Marine Affairs  
and Fisheries  
[daya139@yahoo.co.id](mailto:daya139@yahoo.co.id)

Ms Mumpuni Cyntia Pratiwi  
Ministry of Marine Affairs  
and Fisheries  
[mumpuni.cpratiwi@gmail.com](mailto:mumpuni.cpratiwi@gmail.com)

Ms Saraswati  
Coordinating Ministry for  
Maritime Affairs and  
Investments  
[cacasaras@gmail.com](mailto:cacasaras@gmail.com)

**Iran****Suppléant**

Mr Fariborz Rajaei  
Iran Fisheries  
[rajaeif@gmail.com](mailto:rajaeif@gmail.com)

**Japon****Chef de délégation**

Mr Hideki Moronuki  
Fisheries Agency  
[hideki\\_moronuki600@maff.go.jp](mailto:hideki_moronuki600@maff.go.jp)

**Suppléant**

Mr Yuki Morita  
Fisheries Agency  
[yuki\\_morita470@maff.go.jp](mailto:yuki_morita470@maff.go.jp)

**Conseiller(s)**

Maiko Nakasu

Ministry of Foreign Affairs  
[maiko\\_nakasu100@maff.go.jp](mailto:maiko_nakasu100@maff.go.jp)

Mr Takayuki Matsumoto  
Fisheries Resources  
Institute  
[matumot@affrc.go.jp](mailto:matumot@affrc.go.jp)

Mr Tsutomu Nishida  
Tokyo University of Marine  
Science and Technology  
[aco20320@par.odn.ne.jp](mailto:aco20320@par.odn.ne.jp)

Tokimura Muneharu  
Oversea Fishery  
Cooperation Foundation of  
Japan (OFCF Japan)  
[tokimura@ofcf.or.jp](mailto:tokimura@ofcf.or.jp)

Dr Fujiwara Shunji  
Oversea Fishery  
Cooperation Foundation of  
Japan (OFCF Japan)  
[roku.pacific@gmail.com](mailto:roku.pacific@gmail.com)

**Kenya**

Absent

**Corée, République de**  
**Chef de délégation**

Mr Ilkang Na  
Ministry of Oceans and  
Fisheries  
[ikna@korea.kr](mailto:ikna@korea.kr)

**Suppléant**

Mr Sung Il Lee  
National Institute of  
Fisheries Science  
[k.sungillee@gmail.com](mailto:k.sungillee@gmail.com)

**Conseiller(s)**

Mr Jung hyun Lim  
National Institute of  
Fisheries Science  
[jhlim1@korea.kr](mailto:jhlim1@korea.kr)

Mr Bongjun Choi  
Korea Overseas Fisheries  
Association  
[bj@kosfa.org](mailto:bj@kosfa.org)

Mr Sangjin Baek  
Korea Overseas Fisheries  
Association  
[sjbaek@kosfa.org](mailto:sjbaek@kosfa.org)  
**Madagascar**  
Absent

### Malaisie

#### Chef de délégation

Mr Arthur Besther Sujang  
Department of Fisheries  
[arthur@dof.gov.my](mailto:arthur@dof.gov.my)

#### Suppléant

Mr Sallehudin bin Jamon  
Department of Fisheries  
[sallehudinjamon@dof.gov.my](mailto:sallehudinjamon@dof.gov.my)

#### Conseiller(s)

Ms Effarina binti Mohd  
Faizal Abdullah  
Department of Fisheries  
[effarina@dof.gov.my](mailto:effarina@dof.gov.my)

Ms Norazlin binti Mokhtar  
Ministry of Fisheries,  
Marine Resources and  
Agriculture  
[nor\\_azlin@dof.gov.my](mailto:nor_azlin@dof.gov.my)

### Maldives

#### Chef de délégation

Mr. Adam Ziyad  
Ministry of Fisheries,  
Marine Resources and  
Agriculture  
[adam.ziyad@fishagri.gov.mv](mailto:adam.ziyad@fishagri.gov.mv)

#### Suppléant

Mr. Hussain Sinan

Ministry of Fisheries,  
Marine Resources and  
Agriculture  
[hsinan@gmail.com](mailto:hsinan@gmail.com)

#### Conseiller(s)

Mr. Ahmed Shifaz  
Ministry of Fisheries,  
Marine Resources and  
Agriculture  
[ahmed.shifaz@fishagri.gov.mv](mailto:ahmed.shifaz@fishagri.gov.mv)

Ms. Munshidha Ibrahim  
Ministry of Fisheries,  
Marine Resources and  
Agriculture  
[munshidha.ibrahim@fishagri.gov.mv](mailto:munshidha.ibrahim@fishagri.gov.mv)

Ms. Maleeha Haleem  
Ministry of Fisheries,  
Marine Resources and  
Agriculture  
[maleeha.haleem@fishagri.gov.mv](mailto:maleeha.haleem@fishagri.gov.mv)

Ms. Hawwa Raufath  
Maldives Marine Research  
Institute  
[raufath.nizar@fishagri.gov.mv](mailto:raufath.nizar@fishagri.gov.mv)

Mr. Mohamed Ahusan  
Maldives Marine Research  
Institute  
[mohamed.ahusan@mmri.gov.mv](mailto:mohamed.ahusan@mmri.gov.mv)

Mr. Mohamed Shimal  
Maldives Seafood  
Processors and Exporters  
Association  
[mohamed.shimal@mmri.gov.mv](mailto:mohamed.shimal@mmri.gov.mv)

### Maurice

#### Chef de délégation

Ms Clivi Lim Shung  
Ministry of Blue Economy,  
Marine Resources,  
Fisheries, and Shipping  
[civilim@yahoo.com](mailto:civilim@yahoo.com)

### Oman

#### Suppléant

Mr Al Mutassim Al Habsi  
Ministry of Maritime Affairs  
[muatasim4@hotmail.com](mailto:muatasim4@hotmail.com)

Pakistan

Absent

### Philippines

#### Suppléant

Mr Rafael V. Ramiscal  
Bureau of Fisheries and  
Aquatic Resources  
[rv\\_ram55@yahoo.com](mailto:rv_ram55@yahoo.com)

#### Conseiller(s)

Ms Jennifer Viron  
Bureau of Fisheries and  
Aquatic Resources  
[jennyviron@gmail.com](mailto:jennyviron@gmail.com)

Mr Marlo Demo-os  
Bureau of Fisheries and  
Aquatic Resources  
[mbdemoos@gmail.com](mailto:mbdemoos@gmail.com)

Ms Beverly San Juan  
Bureau of Fisheries and  
Aquatic Resources  
[beyesanjuan@gmail.com](mailto:beyesanjuan@gmail.com)

Mr Isidro Tanangonan  
Bureau of Fisheries and  
Aquatic Resources  
[sidtango.bfar@gmail.com](mailto:sidtango.bfar@gmail.com)  
Ms Maria Joy Mabanglo  
Ministry of Fisheries  
[mj.mabanglo@gmail.com](mailto:mj.mabanglo@gmail.com)

### Seychelles

#### Suppléant

Mr Vincent Lucas

Seychelles Fishing Authority  
[vlucas@sfa.sc](mailto:vlucas@sfa.sc)

**Conseiller(s)**

Mr. Philippe Michaud  
Ministry of Fisheries  
[Philippe.michaud@statehouse.gov.sc](mailto:Philippe.michaud@statehouse.gov.sc)

Ms. Sheriffa Morel  
Ministry of Fisheries  
[sheriffamorel@gov.sc](mailto:sheriffamorel@gov.sc)

Ms Juliette Lucas  
Seychelles Fishing Authority  
[jlucas@sfa.sc](mailto:jlucas@sfa.sc)

**Somalie**

Absent

**Afrique du Sud**

Absent

**Sri Lanka**

**Suppléant**

Mr Marcus Mallikage  
Department of Fisheries &  
Aquatic Resources  
[mmallikage67@gmail.com](mailto:mmallikage67@gmail.com)

**Soudan**

Absent

**International Pole and Line  
Foundation (IPNLF)**

Mr Shiham Adam  
[shiham.adam@ipnlf.org](mailto:shiham.adam@ipnlf.org)

**International Seafood  
Sustainability Foundation  
(ISSF)**

Mr Hilario Murua  
[hmurua@iss-foundation.org](mailto:hmurua@iss-foundation.org)

**Tanzanie, République de  
Chef de délégation**

Mr Emmanuel A. Sweke  
Deep Sea Fishing Authority  
[emmanuel.sweke@dsfa.go.tz](mailto:emmanuel.sweke@dsfa.go.tz)

**Z**

**Suppléant**

Mr Silvanus N. Mbukwah  
Department of Fisheries  
[mwakawakibali@gmail.com](mailto:mwakawakibali@gmail.com)

**Thaïlande**

**Conseiller(s)**

Mr Sarayoot Boonkumjad  
Department of Fisheries  
[sboonkumjad@yahoo.com](mailto:sboonkumjad@yahoo.com)

Ms Tirabhorn Yothakong  
Department of Fisheries  
[tirabhorn@gmail.com](mailto:tirabhorn@gmail.com)

Ms Chonticha Kumyoo  
Department of Fisheries  
[chonticha.dof@gmail.com](mailto:chonticha.dof@gmail.com)

Ms Thitirat Rattanawian  
Department for  
Environment, Food and  
Rural Affairs  
[milky\\_gm@hotmail.com](mailto:milky_gm@hotmail.com)

**Royaume-Uni**

**Chef de délégation**

Ms Jess Keedy  
Department for  
Environment, Food and  
Rural Affairs  
[Jess.Keedy@defra.gov.uk](mailto:Jess.Keedy@defra.gov.uk)

Mr Luke Townley  
Mrag  
[Luke.Townley@defra.gov.uk](mailto:Luke.Townley@defra.gov.uk)

Ms Charlotte Wicker  
Department of Fisheries  
[charlotte.wicker@defra.gov.uk](mailto:charlotte.wicker@defra.gov.uk)

Mr Stuart Reeves  
Centre for Environment,  
Fisheries and Aquaculture  
Science  
[stuart.reeves@cefass.co.uk](mailto:stuart.reeves@cefass.co.uk)

**Yémen**

Absent

**OBSERVATEUR**

**The Pew Charitable Trusts  
(Pew)**

Mr Glen Holmes  
[gholmes@pewtrusts.org](mailto:gholmes@pewtrusts.org)

Mr Ashley Wilson  
[awilson@pewtrusts.org](mailto:awilson@pewtrusts.org)

**Sustainable Fisheries  
Partnership (SFP)**

Mr Geoff Tingley  
[geoff.tingley@sustainablefish.org](mailto:geoff.tingley@sustainablefish.org)

**The Ocean Foundation  
(TOF)**

Ms Shana Miller  
[smiller@oceanfdn.org](mailto:smiller@oceanfdn.org)

**Experts invités**

Ms I-Lu LAI  
[ilu@ms1.fa.gov.tw](mailto:ilu@ms1.fa.gov.tw)

Dr Shih-Ming Kao  
[kaosm@udel.edu](mailto:kaosm@udel.edu)

Mr Ren-Fen Wu  
[ofdcrenfen@gmail.com](mailto:ofdcrenfen@gmail.com)

Mr. Chia-Chun WU  
Fisheries Agency  
[jiachun@ms1.fa.gov.tw](mailto:jiachun@ms1.fa.gov.tw)

Mr Tsung-Yueh Tang  
[tangty@ofdc.org.tw](mailto:tangty@ofdc.org.tw)

Mr Shu Ting Chang  
[lisa@ofdc.org.tw](mailto:lisa@ofdc.org.tw)

**Secrétariat**

M. Dan Fu  
[dan.fu@fao.org](mailto:dan.fu@fao.org)

Ms Claudette Matombe  
[claudette.matombe@fao.org](mailto:claudette.matombe@fao.org)

Mr Emmanuel Chassot  
[emmanuel.chassot@fao.org](mailto:emmanuel.chassot@fao.org)

Ms Lauren Nelson  
[lauren.nelson@fao.org](mailto:lauren.nelson@fao.org)

Ms Cynthia Fernandez Diaz  
[cynthia.fernandezdiaz@fao.org](mailto:cynthia.fernandezdiaz@fao.org)

Ms Lucia Pierre  
[lucia.pierre@fao.org](mailto:lucia.pierre@fao.org)

Mr Charles Edwards  
[cescapecs@gmail.com](mailto:cescapecs@gmail.com)

Mr Dale Kolody  
[dale.kolody@csiro.au](mailto:dale.kolody@csiro.au)

Ms Mirose Govinden  
[mirose.govinden@fao.org](mailto:mirose.govinden@fao.org)

Mr Paul de Bruyn  
[paul.debruyn@fao.org](mailto:paul.debruyn@fao.org)

**Interprètes**

Ms Annie Trottier  
[a.trottier@aiic.net](mailto:a.trottier@aiic.net)

Mr Guillaume Fleury  
[g.fleury@aiic.net](mailto:g.fleury@aiic.net)

Ms Suzanne Kobine  
[s.kobine@aiic.net](mailto:s.kobine@aiic.net)

Mr Olivier Bonifacio  
[bonifacio@aiic.net](mailto:bonifacio@aiic.net)

**APPENDICE II**  
**ORDRE DU JOUR DU 4<sup>ème</sup> COMITÉ TECHNIQUE SUR LES PROCÉDURES DE GESTION**

**Date:** 4-5 juin 2021

**Lieu :** Virtuelle

**Co-Présidents :** Mme Riley Kim Jung-re (Vice-présidente de la Commission) et  
Dr. Toshihide Kitakado (Président du CS)

- 1. OUVERTURE DE LA SESSION ET DISPOSITIONS (Co-présidents)**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION (Co-présidents)**
- 3. ADMISSION DES OBSERVATEURS (Co-présidents)**
- 4. DÉCISIONS DE LA COMMISSION RELATIVES AUX TRAVAUX DU COMITÉ TECHNIQUE SUR LES PROCÉDURES DE GESTION (Secrétariat de la CTOI)**
  - 4.1 Résolution 16/09 – Termes de référence
  - 4.2 Résultats de la 3<sup>ème</sup> Session du CTPG
  - 4.3 Résultats de la 23<sup>ème</sup> et de la 24<sup>ème</sup> Sessions de la Commission
  - 4.4 Résultats de la 22<sup>ème</sup> et de la 23<sup>ème</sup> Sessions du Comité Scientifique
- 5. PRÉSENTATION DE L'ESG (Président du CS)**
  - 5.1 Procédures de gestion et ESG :
    - 5.1.1 Principes généraux
    - 5.1.2 Rôles et responsabilités, outils de dialogue et mécanisme de feedback
  - 5.2 Proposition du Comité scientifique pour une présentation standard des résultats de l'ESG
- 6 ÉTAT DE L'ÉVALUATION DES PROCÉDURES DE GESTION/MODÈLES D'EXPLOITATION (Développeurs)**
  - 6.1 Germon (Iago Mosqueira)
  - 6.2 Patudo (Dale Kolody)
  - 6.3 Albacore (Dale Kolody)
  - 6.4 Listao (Charlie Edwards)
  - 6.5 Espadon (Daniela Rosa)
- 7 DISCUSSION SUR LES ACTIONS NÉCESSAIRES POUR L'ADOPTION DE PROCÉDURES DE GESTION, Y COMPRIS UN BUDGET (Co-présidents et Secrétariat)**
  - 7.1 Germon
  - 7.2 Albacore
  - 7.3 Listao
  - 7.4 Patudo
  - 7.5 Espadon
- 8 ORIENTATION FUTURE DU COMITÉ TECHNIQUE SUR LES PROCÉDURES DE GESTION (Co-présidents)**
  - 8.1 Programme de travail (y compris nouveaux échéanciers/budget et ressources nécessaires)
  - 8.2 Priorités
  - 8.3 Processus et futures réunions du CTPG
- 9 ADOPTION DU RAPPORT (Co-présidents)**

**APPENDICE III**  
**LISTE DES DOCUMENTS**

<b>Document</b>	<b>Titre</b>
IOTC-2021- TCMP04-01a	Projet : Ordre du jour provisoire de la réunion du 4 <sup>ème</sup> Comité Technique sur les Procédures de Gestion
IOTC-2021- TCMP04-01b	Projet : Ordre du jour annoté de la réunion du 4 <sup>ème</sup> Comité Technique sur les Procédures de Gestion
IOTC-2021- TCMP04-02	Projet : Liste des documents du 4 <sup>ème</sup> Comité Technique sur les Procédures de Gestion (CTPG04)
IOTC-2021- TCMP04-03	Conclusions du 3 <sup>ème</sup> Comité Technique sur les Procédures de Gestion
IOTC-2021- TCMP04-04	Conclusions de la 24 <sup>ème</sup> Session de la Commission et de la 4 <sup>ème</sup> Session extraordinaire de la Commission
IOTC-2021- TCMP04-05	Résultats de la 23 <sup>ème</sup> Session du Comité Scientifique
IOTC-2021- TCMP04-06	Résolution 16/09 <i>Concernant la création d'un Comité technique sur les procédures de gestion</i>
IOTC-2021- TCMP04-07	Développements initiaux d'une PG empirique pour le listao de l'océan Indien
IOTC-2021- TCMP04-08	Mise à jour sur l'évaluation des Procédures de Gestion pour le patudo de la CTOI, juin 2021
IOTC-2021- TCMP04-09	Mise à jour sur l'évaluation des Procédures de Gestion pour le patudo de la CTOI, juin 2021
IOTC-2021- TCMP04-10	Procédures de Gestion pour l'espadon de l'océan Indien - Rapport de situation
IOTC-2021- TCMP04-11	Évaluation des procédures de gestion pour le germon de l'océan Indien Rapport de situation
IOTC-2021- TCMP04-12	Définition de l'état du stock par rapport à des points de référence de conservation et de gestion : examen global visant à informer le processus de détermination de l'état des principaux stocks de la CTOI.